

Arrêté du 18 février 2011 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au TI de Périgueux
NOR : JUSB1106096A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Mademoiselle FOURNY Carole, adjointe administrative de première classe, est, à compter du 2 avril 2011, nommée régisseuse suppléante du tribunal d'instance de Périgueux, en remplacement de Madame POIVRE Françoise, épouse DESFORGES.

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Bordeaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 18 février 2011

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice
et des libertés,
Par délégation, la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK